

RÈGLEMENT MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Textes connexes: DIA-RA, ECC-RA, IPD-RA, JFA-RA, JNA, JNA-RA, JOA-RA
Bureau responsable : Chief Academic Officer
Sources connexes : *Code Annoté du Maryland (Annotated Code of Maryland)*, Article sur l'Éducation (Education Article), §7-305

Recouvrement des obligations financières des élèves

I. OBJECTIF

Établir des lignes directrices pour le recouvrement des obligations financières des élèves

II. CONTEXTE

La loi de l'État du Maryland permet aux groupes scolaires d'exiger la restitution en cas de dommages, de destruction ou de diminution substantielle de la valeur des biens de l'école ou des biens d'autrui se trouvant sur la propriété de l'école à la suite de la violation par un élève d'une loi ou d'un règlement local ou étatique. [Voir le règlement ECC-RA de Montgomery County Public Schools (MCPS), *Perte de bien propriété de MCPS*]

III. DÉFINITION

Une *obligation financière* est la somme d'argent due pour remplacer ou réparer les biens de MCPS qui ont été perdus ou endommagés, ou pour rembourser à MCPS les frais impayés dus par l'élève.

IV. PROCÉDURES

- A. Les élèves sont tenus de restituer en bon état les manuels de MCPS, le matériel de bibliothèque et tout autre matériel pédagogique, fournitures et équipements.
- B. Les élèves sont tenus de rembourser le groupe scolaire dans tous les cas où ils seraient responsables de la perte ou de dommages sur les biens de MCPS (bâtiment et terrain, matériel ou équipement), jusqu'à 2500\$, sauf dans le cas où ils seraient dirigés vers le Département des services juvéniles.
 1. En cas de difficultés financières, un élève peut avoir la possibilité de faire une restitution à l'école par d'autres moyens.
 2. Le directeur, en collaboration avec l'élève et le parent, est responsable d'établir les mesures adaptées à prendre.

- C. Chaque directeur d'école est responsable de la mise en œuvre dans son école d'un plan qui vise à surveiller l'inventaire du matériel, des fournitures et des équipements pédagogiques de l'école, ainsi qu'à recouvrir les obligations financières dues à l'école.
- D. Les conséquences du manquement d'un élève à s'acquitter d'une obligation financière à MCPS sont à énoncer dans le plan de discipline de l'école locale.
1. Les élèves doivent avoir accès au matériel pédagogique fourni par l'école ou aux équipements nécessaires pour suivre les cours. Cependant, pour les élèves qui perdent ou endommagent le matériel ou les équipements de cours et ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, les écoles ont la possibilité d'imposer des restrictions raisonnables sur le mode de redistribution ou d'accès au matériel ou équipements.
 2. Les bulletins et relevés de notes ne seront pas retenus en raison d'obligations financières impayées.
 3. Les élèves résidents ne peuvent pas se voir refuser la réinscription sur la base d'obligations financières non payées à l'école.
 4. Les élèves non-résidents peuvent se voir refuser la réinscription sur la base d'obligations financières non satisfaites envers l'école.
- E. S'il estime qu'il est nécessaire d'engager une action en justice, le directeur doit consulter le Surintendant associé en charge au sein de l'Office of School Support and Improvement.
- F. La collecte et le dépôt des frais requis en vertu de ce règlement doit être effectués conformément aux procédures approuvées de MCPS.
1. Les frais d'obligations financières relatifs aux matériels, fournitures ou équipements perdus ou endommagés sont établis en fonction de l'état, de l'âge et du coût de remplacement.
 2. Les frais et la restitution d'obligations financières dues aux dommages causés à la propriété, aux bâtiments ou aux terrains de l'école seront établis conformément au règlement MCPS ECC-RA, *Perte de bien propriété de MCPS*.
 3. Les frais d'obligation financière perçus doivent être utilisés pour remplacer, réparer ou reconstituer l'inventaire de l'école de matériaux, fournitures ou équipements similaires.
 4. Les fonds collectés doivent être déposés dans le fonds des activités indépendantes de l'école, conformément aux procédures énoncées dans le

manuel financier.

5. Les obligations financières dues par les élèves ne sont pas annulées lorsque ceux-ci évoluent dans d'autres établissements de MCPS. Les obligations financières peuvent être perçues par d'autres écoles mais sont payables à l'école d'origine. Les conséquences liées aux obligations financières ne suivent pas l'élève de l'école élémentaire au secondaire.

Historique du règlement : Nouvelle réglementation du 17 novembre 2003, révisée le 24 juillet 2013.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.